

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 824)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC13

présenté par
Mme Duby-Muller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« décret, »

insérer les mots :

« sans que le contenu du texte puisse revenir sur les acquis des précédentes dispositions, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que, malgré les changements politiques, les acquis en faveur des acteurs de presse doivent être garantis en matière de droits voisins.